

**Communiqué de presse**  
**4 juillet 2024**

## **Santé et sécurité au travail : signature de « Visions croisées », une convention de partenariat entre l'OPPBTP et VINCI Construction**



Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP, et Ludovic Demierre, Directeur des ressources humaines de VINCI Construction, ont signé une convention de partenariat afin d'accentuer leur collaboration et optimiser leurs résultats en matière de prévention des accidents de travail. Cette convention inédite, signée pour deux ans, permettra une meilleure diffusion des services de l'OPPBTP auprès des collaborateurs de VINCI Construction, mais surtout, de soutenir les entreprises

partenaires et sous-traitantes de VINCI Construction avec l'ambition d'améliorer leurs démarches de prévention. Le volet lié à la sécurité du personnel intérimaire est aussi intégré dans cette démarche.

### **Un partenariat « gagnant-gagnant »**

La collaboration de l'OPPBTP et de VINCI Construction, déjà existante, a pour but d'améliorer le niveau de sécurité sur les chantiers. Les résultats en la matière prouvent un engagement profond de VINCI Construction et de l'OPPBTP, ainsi que des marges de progression possibles, notamment auprès des sous-traitants. Cette convention de partenariat se positionne dans une démarche « gagnant-gagnant » où chacun des partenaires impliqués trouvera l'opportunité, les interlocuteurs et les outils, pour aller encore plus loin dans la prévention des risques professionnels.

VINCI Construction a fait de la sécurité de ses 120 000 collaborateurs, une priorité. L'entreprise mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et ambitieuse pour préserver la santé et la sécurité de ses équipes et intervenants sur tous ses chantiers et sites de production. Ce nouveau partenariat offre l'occasion de solliciter un regard extérieur, afin d'accroître l'efficacité de ses politiques de prévention et de ses dispositifs, et d'identifier des pistes de progrès.

Pour l'OPPBTP, cet accord permettra de mieux diffuser ses ressources documentaires et pédagogiques et de faire connaître ses différents services, en particulier aux multiples entreprises partenaires de VINCI Construction. Cela lui permettra également de bénéficier de contacts et de terrains d'observation privilégiés pour mener des études concernant divers sujets au cœur des métiers du BTP.

*« La signature de cette convention de partenariat est la concrétisation de nombreuses années de travail en commun avec l'OPPBTP pour améliorer la sécurité de nos collaborateurs qui constitue notre première priorité sur tous nos chantiers et chacun de nos sites. Cette charte commune traduit notre ambition d'aller encore plus loin notamment au travers de l'accompagnement de tous nos*

*partenaires et sous-traitants et du partage sur le terrain d'une exigence commune en matière de prévention », Ludovic Demierre, Directeur des ressources humaines de VINCI Construction.*

### **Une implication nationale et locale**

L'offre de services de l'OPPBTP sera présentée sur tout le territoire national aux directions prévention de VINCI Construction, qui pourront s'appuyer sur les huit centres de formation VINCI Construction et les complémentarités qui peuvent être imaginées, afin de développer des actions propres à chaque filiale et ses partenaires.

Le partenariat se traduira ainsi au niveau local avec des actions de formation professionnelle continue et des interventions de l'OPPBTP auprès des sous-traitants de VINCI Construction. Les outils digitaux de l'OPPBTP pourront leur être partagés et des actions en présentiel seront également menées.

### **Mieux intégrer la démarche PASI**

Les deux partenaires ont à cœur de déployer encore plus efficacement le PASI (Passeport Sécurité Intérimaire), créé en 2008 par Entreprises Générales de France avec le soutien de l'OPPBTP. Ce Passeport repose sur une série de mesures et de bonnes pratiques visant à réduire les risques d'accidents et à promouvoir un environnement de travail plus sûr. Surtout, il vise à instaurer une culture de la sécurité où la prévention des sinistres est une priorité pour tous les acteurs du chantier.

Les partenaires s'engagent en outre à promouvoir la démarche PASI dans les écoles d'ingénieurs partenaires de VINCI Construction.

Plusieurs projets « pilotes » seront lancés dès septembre 2024 et feront l'objet d'une évaluation à six mois pour bénéficier d'un retour d'expérience sur les dispositifs et leurs améliorations possibles, afin d'être appliqués à un niveau national.

*« Cette démarche « gagnant-gagnant » avec VINCI Construction est un exemple à suivre pour toutes les entreprises majeures du BTP désireuses de s'engager sur la voie de l'excellence en matière de sécurité et de santé au travail. Cette convention est l'occasion de mener des expérimentations, des retours d'expérience chantier en commun et de mieux faire connaître nos ressources. VINCI Construction a aussi la capacité d'insuffler très largement la culture de prévention notamment auprès de son réseau de sous-traitants, une de nos priorités dans cette convention », Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.*

## À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentiel et distanciel :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).

## À propos de VINCI Construction

VINCI Construction est l'un des principaux acteurs mondiaux de la construction, dans le domaine des infrastructures de transport, des bâtiments, des réseaux et des aménagements urbains. VINCI Construction s'appuie sur un réseau d'entreprises de proximité, des réseaux de spécialité et une expertise spécifique sur les grands projets d'infrastructure. Les entreprises de VINCI Construction interviennent sur l'ensemble du cycle de vie d'un ouvrage (conception, construction, maintenance). Présentes dans plus de 100 pays, les 1 300 business units de VINCI Construction emploient près de 120 000 collaborateurs qui ont réalisé près de 70 000 chantiers et un chiffre d'affaires de 31,5 milliards d'euros en 2023.

[www.france.vinci-construction.com](http://www.france.vinci-construction.com)

## CONTACTS OPPBTB

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Anaëlle Djadjo • [a.djadjo@clccom.com](mailto:a.djadjo@clccom.com)

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)  
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54  
[timothee.boyrivent@oppbtp.fr](mailto:timothee.boyrivent@oppbtp.fr)

## CONTACT VINCI Construction

Estelle Collier • [estelle.collier@vinci-construction.fr](mailto:estelle.collier@vinci-construction.fr)